

Les pesticides coupables



Le Cruiser pourrait être retiré prochainement

Une étude décisive vient d'être publiée, après 15 ans de polémique opposant apiculteurs et fabricants de pesticides sur les causes des surmortalités d'abeilles. L'Institut national de la recherche agronomique (Inra) d'Avignon a collaboré avec l'Acta, l'association qui regroupe les instituts d'expertise du monde agricole, pour équiper 650 abeilles d'une même ruche de puces électroniques. La moitié d'entre elles a reçu une dose quotidienne infime d'insecticide, qui correspond à ce qu'elles peuvent ingérer en butinant les cultures traitées au Cruiser. Puis, les 650 abeilles ont été lâchées à 1 km de leur ruche, distance habituelle de butinage. Les va-et-vient ont ensuite été comptabilisés. Résultat, les abeilles contaminées par le pesticide ont un taux de non-retour à la ruche deux à trois fois plus élevé. Preuve est donc faite que de faibles doses d'un pesticide courant en grandes cultures désorientent les abeilles, ce qui provoque leur mort. Le ministère de l'Agriculture a réagi en annonçant une possible interdiction du Cruiser si l'avis demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) pour fin mai confirmait ces risques. Mais l'Union nationale de l'apiculture française note avec justesse que c'est tout le processus d'homologation des pesticides qui doit être revu.